

MÉTADONNÉES - Territoire inondé en 2017 et 2019

Description

Cette couche présente la délimitation du périmètre de la zone inondée 2017-2019 se trouvant dans l'annexe 2 ajustée du décret nommé « Déclaration d'une zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables ».

Depuis le 1er mars 2022, les zones d'intervention spéciales (ZIS) ont été levées. Cependant, le territoire inondé lors des crues printanières exceptionnelles de 2017 et 2019, tel qu'il est illustré à l'annexe 2 ajustée du décret 814-2019, est considéré par le Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations (Règlement transitoire) comme une zone assimilable à une zone de faible courant. L'annexe 2 ajustée correspond à la délimitation du territoire inondé lors des crues printanières de 2017 et de 2019 en lien avec le décret instituant la ZIS publié le 15 juillet 2019 auquel les portions du territoire visé par les arrêtés ministériels publiés en date du 30 décembre 2019 ont été soustraits de la ZIS.

Pour plus d'information sur la cartographie des zones inondables au Québec, consulter les informations disponibles sur le site du Ministère à l'aide du lien suivant : <http://www.cehq.gouv.qc.ca/zones-inond/zone-intervention-speciale.htm>.

Données

Source : Base de données de la zone d'intervention spéciale (ZIS) Annexe 2 2019 du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)

Projection cartographique : WGS 1984 Web Mercator Auxiliary Sphere

Système de référence géodésique : NAD83 (North American Datum de 1983)

Structure des données : Vectorielle

Géométrie : Polygone

Étendue géographique : Le sud du 52e parallèle du Québec

Fréquence de mise à jour

Aucune

Échelles d'affichage

Les polygones du territoire sont visibles à toutes les échelles et n'ont pas d'étiquettes.

Mise en garde

Malgré tous les efforts investis afin d'harmoniser les produits, certaines divergences avec les produits originaux pourraient se produire. Dans ces cas, il est important de se référer à la cartographie originale du Ministère.

La donnée la plus à jour concernant la zone d'intervention spéciale se trouve dans la base de données ZIS_Annexe2_2019.

Informations descriptives - Territoire inondé en 2017 et 2019

Description des champs :

- Numéro du décret
- Nom du décret

- Propriétaire : Propriétaire de la donnée
- Date du décret
- Date de début
- Description
- Date de création du fichier cartographique
- Date de la prise du décret

Toute demande pour obtenir des renseignements relatifs à ces données doit être adressée directement à la division géomatique de la Direction de l'expertise hydrique (cehq.carto@environnement.gouv.qc.ca).
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques -
Direction de l'expertise hydrique